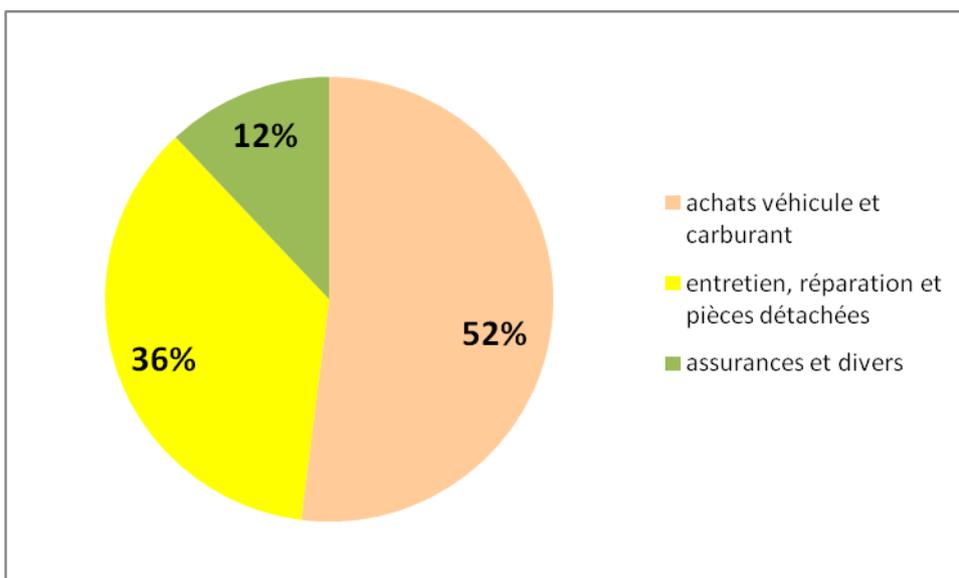




FICHE 1 : LA PART DE L'AUTOMOBILE DANS LE BUDGET DES MÉNAGES

-Les ménages consacrent plus de **10 % de leur budget à l'automobile.**

-Les dépenses d'entretien et de réparation représentent **aujourd'hui plus du tiers des dépenses** liées à l'automobile comme le montre le graphique ci-dessous :



Source : Insee.

-Entre 2000 et 2009, les **dépenses de réparation et d'entretien des Français ont augmenté de 50 %.**

FICHE 2 : L'ÉVOLUTION DES PRIX DES PIÈCES DÉTACHÉES ET DES RÉPARATIONS

-Entre 2000 et 2009, **les prix des pièces détachées ont crû de 30 %.**

-Les **prix de l'entretien et de la réparation** de véhicules ont **augmenté de 35 %** (hors pièces détachées) entre 1998 et 2007, **soit deux fois et demi l'inflation.**



**FICHE 3 : DIFFÉRENCES DE PRIX ENTRE PIÈCES CONSTRUCTEURS ET PIÈCES
CONCURRENTES**

Dans les pays où la fabrication et la distribution de pièces visibles a été ouverte à la concurrence, le consommateur bénéficie de prix plus attractifs que dans les pays où ce marché reste protégé. Une étude menée par l'UFC-Que Choisir montre qu'en Allemagne, Belgique et Espagne, trois des pays où le marché est libre, la différence de prix entre les pièces constructeurs et les pièces concurrentes est importante comme le montre le tableau ci-dessous.

	<i>ALLEMAGNE</i>	<i>BELGIQUE</i>	<i>ESPAGNE</i>
<i>CITRÖEN</i>	<i>-29,7 %*</i>	<i>-28,6 %</i>	<i>-27,7 %</i>
<i>FORD</i>	<i>-38 %</i>	<i>-35,8 %</i>	<i>-32,8 %</i>
<i>PEUGEOT</i>	<i>-42 %</i>	<i>-34,1 %</i>	<i>-31,9 %</i>
<i>RENAULT</i>	<i>-30,6%</i>	<i>-32,4 %</i>	<i>-40,6 %</i>
<i>VOLKSWAGEN</i>	<i>-37,3 %</i>	<i>-36,6 %</i>	<i>-36,6 %</i>

*Exemple : Un consommateur allemand qui répare son véhicule Citroën avec des pièces fabriquées par un équipementier concurrent de Citroën fait une économie de près de 30 % en moyenne.

FICHE 4 : COMMENT S'ORGANISE LE SECTEUR DE LA PRODUCTION DES PIÈCES DÉTACHÉES ET DE LA RÉPARATION AUTOMOBILE

Les pièces détachées sont produites par trois catégories d'opérateurs :

- les constructeurs eux-mêmes ,
- les équipementiers, pour la première monte,
- les équipementiers indépendants (ceux ne produisant pas pour le marché de la première monte mais intervenant uniquement lors de la réparation ou de l'entretien du véhicule).

Le secteur de la réparation automobile est structuré autour des réparateurs agréés et des réparateurs indépendants (centre autos comme Speedy, Midas, garagistes indépendants).

Le règlement (CE) 1400/2002 renforce la concurrence entre réparateurs agréés et indépendants. Il garantit aux indépendants un égal accès aux pièces détachées et aux informations techniques. Les consommateurs peuvent également faire réparer leur véhicule chez un réparateur indépendant sans perdre le bénéfice de la garantie constructeur.

Pourtant, les réparateurs agréés demeurent prédominants pendant les premières années suivant l'achat du véhicule. Selon une étude du 26 avril 2006 du « Groupement interprofessionnel de l'automobile, de ses produits et de ses services », les réparateurs agréés détiennent 83.5% de parts de marché pour les véhicules de moins de 2 ans et 51.9% pour les véhicules de 5-6 ans.

FICHE 5 : LES DIFFÉRENTS TYPES DE PIÈCES DÉTACHÉES

Les pièces détachées représentent une part limitée du chiffre d'affaire global des constructeurs. Elles contribuent, en revanche, pour une grande part à leur rentabilité. En 2006, les pièces détachées ont contribué à la rentabilité des constructeurs automobiles à hauteur de 33%, alors que qu'en moyenne, elles ne représentent qu'environ 10 % de leur chiffre d'affaires global.

Il existe deux types de pièces détachées :

-les pièces dites « concurrencées » : ces pièces mécaniques (amortisseurs, freins...) sont produites par les constructeurs ou leurs équipementiers (pour la première monte) et par les équipementiers indépendants pour le marché de la réparation.

-les pièces « captives » : leur commercialisation est limitée pour des raisons de propriété intellectuelle ou de sécurité des véhicules. Les constructeurs sont donc les seuls à pouvoir commercialiser ce type de pièce, ou, du moins, en contrôlent la commercialisation.

Les pièces « visibles » font partie des pièces captives. Les pièces visibles sont des éléments de carrosserie (ailes, pare-chocs...), d'éclairage, ou encore des vitres... Elles doivent obligatoirement être réutilisées lors d'une réparation pour redonner l'aspect initial au véhicule. En France, et contrairement à plusieurs pays européens, seuls les constructeurs sont en mesure de fabriquer et commercialiser ces pièces. En cas de réparation, un réparateur doit donc obligatoirement s'approvisionner auprès du constructeur, aucun autre fournisseur n'étant en mesure de la lui vendre.